

SECTION G — PHYSIQUE

G09 ENSEIGNEMENT; CRYPTOGRAPHIE; PRÉSENTATION; PUBLICITÉ; SCEAUX

G09B MATÉRIEL ÉDUCATIF OU DE DÉMONSTRATION; MOYENS D'ENSEIGNEMENT OU DE COMMUNICATION DESTINÉS AUX AVEUGLES, SOURDS OU MUETS; MODÈLES; PLANÉTAIRES; GLOBES; CARTES GÉOGRAPHIQUES; DIAGRAMMES (dispositifs pour la psychotechnique ou pour les tests de temps de réaction A61B 5/16; jeux, sports, divertissements A63; appareils de projection, écrans G03B)

Note(s)

1. La présente sous-classe couvre :
 - les simulateurs considérés comme dispositifs d'enseignement ou d'entraînement, si lesdits simulateurs provoquent des perceptions sensibles analogues à celles qu'un étudiant éprouverait dans la réalité en réponse à des actions faites par lui;
 - les maquettes de constructions, installations ou similaires.
2. La présente sous-classe ne couvre pas :
 - les simulateurs destinés uniquement à démontrer ou à illustrer, par des moyens mettant en jeu le calcul, le fonctionnement d'un appareil ou d'un système et qui ne peuvent donc pas être considérés comme des dispositifs d'enseignement ou d'entraînement. Ces simulateurs sont couverts par la classe G06 s'ils ne sont pas prévus ailleurs;
 - les composants de simulateurs, identiques à des dispositifs ou machines existants ou à des parties composantes de ceux-ci, qui sont couverts par les sous-classes appropriées pour ces dispositifs ou machines et non par la classe G09.

Schéma général

MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT EN GÉNÉRAL

Principes généraux de fonctionnement

manuel ou mécanique.....	1/00, 3/00
électrique.....	5/00, 7/00
fonctionnant par questions et réponses.....	3/00, 7/00
Simulateurs.....	9/00

MATÉRIELS D'ENSEIGNEMENT PARTICULIERS

Pour écriture, sténographie, dessin, peinture; dactylographie.....	11/00, 13/00
Pour la musique; la lecture.....	15/00, 17/00
Modèles d'enseignement pour les sciences ou les techniques.....	23/00, 25/00
Planétaires ou globes; cartes ou diagrammes.....	27/00, 29/00
Autres matériels d'enseignement.....	19/00

MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET DE COMMUNICATION POUR AVEUGLES OU SOURDS.....21/00

1/00	Matériel à but éducatif à commande manuelle ou mécanique utilisant des éléments formant ou comportant des symboles, des signes, des images ou similaires, qui sont agencés ou adaptés pour être disposés selon un ou plusieurs schémas particuliers (puzzles A63F 9/00; publicité ou présentation en général G09F)	1/16	• • chacun des éléments portant plusieurs symboles ou signes différents, ou des combinaisons de symboles et de signes, un seul symbole, signe ou combinaison de ceux-ci de chaque élément devant être utilisé à la fois
1/02	• et munis d'un support recevant ou destiné à recevoir les éléments	1/18	• • • les éléments étant susceptibles de rotation
1/04	• • chacun des éléments portant un symbole unique ou une combinaison unique de symboles	1/20	• • • • et portant les symboles sur une surface parallèle à l'axe de rotation
1/06	• • • et pouvant être fixés ou montés sur le support	1/22	• • • • et portant les symboles sur une surface perpendiculaire à l'axe de rotation
1/08	• • • • à l'aide d'aimants	1/24	• • • les éléments revêtant la forme d'une bande flexible, p.ex. bandes sans fin
1/10	• • • • à l'aide de chevilles et de trous	1/26	• • • les éléments étant disposés en éventail
1/12	• • • • à l'aide de pièces de fixation annulaires (feuillet assemblés provisoirement par des anneaux ou des enroulements B42F 3/00, B42F 5/00)	1/28	• • • les éléments pouvant coulisser l'un par rapport à l'autre
1/14	• • • • les éléments étant montés sur le support de manière à pouvoir coulisser	1/30	• • dans lesquels les éléments sont adaptés pour être disposés en liaison avec le support en vue de former des symboles (sans support spécial G09B 1/40)

G09B

- 1/32 • comprenant des éléments destinés à être utilisés sans support spécial
- 1/34 • • les éléments devant être placés les uns par rapport aux autres en position adjacente libre
- 1/36 • • les éléments pouvant être assemblés les uns aux autres par des parties saillantes s'emboîtant dans des évidements correspondants
- 1/38 • • les éléments pouvant être connectés magnétiquement
- 1/40 • • pour former des symboles ou des signes grâce à une disposition appropriée
- 3/00 Matériel d'enseignement à commande manuelle ou mécanique procédant par questions et réponses** (à commande électrique G09B 7/00; publicité ou présentation en général G09F)
- 3/02 • du type où l'élève doit donner une réponse à la question posée, ou bien où la machine donne une réponse à la question posée par un élève
- 3/04 • • sous forme de tableau (caches G09B 17/02)
- 3/06 • du type à choix entre réponses multiples, c. à d. où pour une question donnée est fournie une série de réponses et où un choix doit être fait
- 3/08 • • sous forme de tableau (avec un seul groupe de réponses commun à plusieurs questions G09B 3/12)
- 3/10 • • où un seul groupe de réponses est commun à plusieurs questions
- 3/12 • • • sous forme de tableau
- 5/00 Matériel à but éducatif à commande électrique** (procédant par questions et réponses G09B 7/00; simulateurs G09B 9/00; publicité ou présentation en général G09F) [2]
- Note(s)**
- Le groupe G09B 5/08 a priorité sur les groupes G09B 5/02-G09B 5/06.
- 5/02 • avec présentation visuelle du sujet à étudier, p.ex. en utilisant une bande filmée
- 5/04 • avec présentation sonore du sujet à étudier (lecture et identification des caractères imprimés ou écrits G06K 9/00; enregistrement ou reproduction des sons G11B)
- 5/06 • avec présentation à la fois visuelle et sonore du sujet à étudier
- 5/08 • avec présentation individuelle d'une information à une pluralité de postes d'élèves [2]
- 5/10 • • tous les postes d'élèves étant capables de présenter la même information simultanément (G09B 5/14 a priorité) [2]
- 5/12 • • différents postes étant capables de présenter des informations différentes simultanément (G09B 5/14 a priorité) [2]
- 5/14 • • permettant une communication individuelle entre le professeur et l'élève [2]
- 7/00 Dispositifs ou appareils d'enseignement à commande électrique procédant par questions et réponses** (à commande mécanique G09B 3/00; dispositifs de calcul G06F)
- 7/02 • du type où l'élève doit donner une réponse à la question posée, ou bien où la machine donne une réponse à la question posée par l'élève
- 7/04 • • caractérisés par une modification du programme d'enseignement à la suite d'une réponse erronée, p.ex. en répétant la question, en fournissant des explications supplémentaires
- 7/06 • du type à choix entre réponses multiples, c. à d. où pour une question donnée est fournie une série de réponses entre lesquelles un choix doit être fait
- 7/07 • • avec présentation individuelle de questions à une pluralité de postes d'élèves [2]
- 7/073 • • • tous les postes d'élèves étant capables de présenter les mêmes questions simultanément [2]
- 7/077 • • • différents postes étant capables de présenter des questions différentes simultanément [2]
- 7/08 • • caractérisés par une modification du programme d'enseignement à la suite d'une réponse erronée, p.ex. en répétant la question, en fournissant une information supplémentaire
- 7/10 • • dans lesquels un groupe de réponses est commun à plusieurs questions
- 7/12 • • • caractérisés par une modification du programme d'enseignement à la suite d'une réponse erronée, p.ex. en répétant la question, en fournissant une information supplémentaire
- 9/00 Simulateurs pour l'enseignement ou l'entraînement** (pour l'utilisation des armes F41; calcul G06)
- 9/02 • pour l'enseignement de la conduite des véhicules ou autres moyens de transport
- 9/04 • • pour l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres
- 9/042 • • • avec une simulation dans un véhicule réel (G09B 9/052, G09B 9/058 ont priorité) [5]
- 9/048 • • • un modèle étant observé et manœuvré à distance (G09B 9/052, G09B 9/058 ont priorité) [5]
- 9/05 • • • la vue à partir d'un véhicule étant simulée (G09B 9/052, G09B 9/058 ont priorité) [5]
- 9/052 • • • caractérisés par des moyens pour enregistrer ou mesurer les performances de l'élève (dispositifs pour la psychotechnique, p.ex. pour conducteurs de véhicules, A61B 5/16, A61B 5/18) [5]
- 9/058 • • • pour l'enseignement de la conduite de cycles ou de motocyclettes [5]
- 9/06 • • pour l'enseignement de la manœuvre des navires, des vaisseaux ou autres véhicules flottants [2]
- 9/08 • • pour l'enseignement du pilotage des aéronefs, p.ex. bancs d'entraînement au pilotage sans visibilité
- 9/10 • • • avec des moyens de simulation des forces générées par le vol ou par les moteurs sur l'occupant de l'aéronef (G09B 9/28 a priorité) [5]
- 9/12 • • • Systèmes de déplacement pour simulateurs d'aéronef [5]
- 9/14 • • • • commandés par vérin à piston ou à cylindre actionné par un fluide [5]
- 9/16 • • • Simulation ou indication par un instrument ou une alarme des conditions ambiantes ou des paramètres de l'aéronef [5]
- 9/18 • • • • des paramètres du moteur ou de l'alimentation en carburant [5]
- 9/20 • • • • Simulation ou indication de l'assiette de l'aéronef [5]
- 9/22 • • • comprenant une simulation du bruit de l'aéronef [5]
- 9/24 • • • comprenant l'affichage ou l'enregistrement de la trajectoire de vol simulée [5]
- 9/26 • • • Simulation de radionavigation [5]
- 9/28 • • • Simulation des forces agissant sur le manche à balai ou similaires [5]

9/30	• • •	Simulation de vue à partir d'un aéronef [5]	17/04	•	pour l'accroissement de la cadence de lecture; Contrôle de la cadence de lecture
9/32	• • • •	à l'aide d'une image projetée (G09B 9/36 a priorité) [5]			
9/34	• • • •	à l'aide d'un écran de visualisation à rayons cathodiques (G09B 9/36 a priorité) [5]	19/00		Enseignement non couvert par d'autres groupes principaux de la présente sous-classe (appareils d'instruction ou d'entraînement pour le pointage des armes F41G 3/26)
9/36	• • • •	Simulation de vol de nuit ou à visibilité réduite [5]	19/02	•	Calcul; Arithmétique (abaques G06C 1/00)
9/38	• • • • •	Simulation des contours de la piste ou des balises d'approche [5]	19/04	•	Elocution (avec présentation sonore du sujet à étudier G09B 5/04)
9/40	• • •	Simulation de radar aéroporté [5]	19/06	•	Langues étrangères (avec présentation sonore du sujet à étudier G09B 5/04)
9/42	• • •	Aéronefs, simulateurs d'aéronef, ou moyens qui leur sont connectés se déplaçant sur le sol ou sur l'eau pendant l'entraînement de vol simulé [5]	19/08	• •	Imprimés ou manuscrits, p.ex. recueils de textes, assemblages bilingues de lettres, cartes
9/44	• • •	assurant la simulation dans un aéronef réel qui vole à travers l'atmosphère sans limitation de sa trajectoire [5]	19/10	•	Modelage
9/46	• • •	l'aéronef étant un hélicoptère [5]	19/12	•	Lecture de l'heure
		Note(s)	19/14	•	Circulation routière, p.ex. code de la route
		La matière classée dans le groupe G09B 9/46 est également classée dans les sous-groupes appropriés du groupe G09B 9/08, si cela présente un intérêt.	19/16	•	Conduite des véhicules ou autres moyens de transport (simulateurs G09B 9/02)
9/48	• • •	un modèle étant observé et manœuvré à distance [5]	19/18	•	Comptabilité ou économie
9/50	• • •	Commande automatique de la route de l'aéronef [5]	19/20	•	Couture
9/52	• •	pour enseigner le pilotage d'un véhicule spatial [5]	19/22	•	Jeux, p.ex. jeux de cartes
9/54	•	Simulation de radar (G09B 9/40 a priorité) [5]	19/24	•	Emploi des outils
9/56	•	Simulation de sonar [5]	19/26	•	Codes télégraphiques points-traités [2]
11/00		Enseignement de l'écriture, de la sténographie, du dessin ou de la peinture	21/00		Moyens d'enseignement ou de communication destinés aux aveugles, sourds ou muets (présentation sonore du sujet à étudier G09B 5/04; dispositifs ou méthodes pour remplacer la perception directe de la vue ou de l'ouïe par un autre type de perception A61F 9/08, A61F 11/04; indication sonore des lectures d'un instrument ou des couleurs G01D 7/12; montres pour aveugles G04B 25/02; méthodes ou dispositifs pour la lecture ou l'identification des caractères imprimés ou écrits G06K 9/00; analyse de la parole, identification de la parole G10L; enregistrement ou reproduction des sons en soi G11B) [2, 4]
11/02	•	Dispositifs de soutien des doigts, de la main ou du bras	21/02	•	Dispositifs pour l'écriture Braille (machines à écrire à caractères Braille B41J 3/32)
11/04	•	Feuilles ou plaques-guide; Modèles à décalquer (gabarits pour le dessin B43L 13/20)	21/04	•	Dispositifs pour la conversation avec les sourds-aveugles
11/06	•	Dispositifs comportant l'utilisation de matériaux à décalquer transparents ou translucides, p.ex. cahiers d'écriture	21/06	•	Dispositifs pour l'enseignement de la lecture sur les lèvres
11/08	•	Enseignement de la sténographie			
11/10	•	Enseignement de la peinture			
13/00		Enseignement de la dactylographie	23/00		Modèles à usages scientifiques, médicaux ou mathématiques, p.ex. dispositif en vraie grandeur pour la démonstration (sous forme de jouets A63H)
13/02	•	Appareils à faux clavier d'exercice (pour l'enseignement de la musique G09B 15/08)	23/02	•	pour les mathématiques (pour la statique ou la dynamique G09B 23/08)
13/04	•	Dispositifs employés en association avec une machine à écrire ou un télétype réels, ou appareils similaires	23/04	• •	pour la géométrie, la trigonométrie, la projection ou la perspective (pour la topographie G09B 25/06)
15/00		Enseignement de la musique (métronomes G04F 5/02)	23/06	•	pour la physique
15/02	•	Claviers ou moyens similaires pour l'indication des notes	23/08	• •	pour la statique ou la dynamique
15/04	• •	avec sources sonores	23/10	• • •	des corps solides
15/06	•	Dispositifs pour exercer ou fortifier les doigts ou les bras; Dispositifs pour le maintien des doigts ou des bras dans la position appropriée pour jouer (pour l'enseignement de la dactylographie G09B 13/00; exercices pour développer ou fortifier les muscles en vue d'un entraînement physique A63B 21/00, A63B 23/00)	23/12	• • •	des liquides ou des gaz
15/08	•	Claviers d'exercice (pour l'enseignement de la dactylographie G09B 13/02)	23/14	• •	pour l'acoustique
17/00		Enseignement de la lecture (enseignement de la lecture sur les lèvres G09B 21/06)	23/16	• •	pour l'étude des phénomènes calorifiques
17/02	•	Indicateurs de lignes ou autres guides ou caches	23/18	• •	pour l'électricité ou le magnétisme
			23/20	• •	pour la physique ou la technologie nucléaire
			23/22	• •	pour l'optique
			23/24	•	pour la chimie
			23/26	•	pour l'étude des structures moléculaires; pour la cristallographie
			23/28	•	pour la médecine
			23/30	• •	Modèles anatomiques (articulateurs dentaires A61C 11/00)

G09B

- 23/32 • • • avec des parties mobiles
- 23/34 • • • avec des parties amovibles
- 23/36 • pour la zoologie
- 23/38 • pour la botanique
- 23/40 • pour la géologie

- 25/00 Modèles à usages non prévus dans G09B 23/00, p.ex. dispositif en vraie grandeur pour la démonstration** (modèles de véhicules, pistes ou rails pour ceux-ci, modèles sous forme de jouets A63H)
 - 25/02 • de procédés industriels; de machines
 - 25/04 • de constructions
 - 25/06 • pour la topographie; pour la géographie, p.ex. modèles en relief (globes G09B 27/00; cartes G09B 29/00)
 - 25/08 • pour décor scénique, p.ex. arbres, rochers, surface d'eau (pour aménagement de scène de théâtre A63J 1/00)

- 27/00 Planétaires; Globes**
 - 27/02 • Telluriums; Planétaires
 - 27/04 • Cartes astronomiques
 - 27/06 • Globes célestes
 - 27/08 • Globes (globes célestes G09B 27/06)

- 29/00 Cartes; Plans; Graphiques; Tracés, p.ex. tracé de routes** (cartes astronomiques G09B 27/04; dispositifs de support ou de maintien pour les cartes A47B 97/02; pour le calcul G06G 1/14, G06G 1/16; tables d'exposition G09F)
 - 29/02 • divisés en sections
 - 29/04 • • les sections étant disposées sous la forme d'une ou de plusieurs feuilles pliables
 - 29/06 • en forme de bande, p.ex. bande sans fin
 - 29/08 • Cartes suspendues ou similaires
 - 29/10 • Spots pour la lecture des cartes ou indicateurs de position par coordonnées; Aides pour la lecture des cartes (appareils de projection optique G03B)
 - 29/12 • Cartes en relief (modèles en relief G09B 25/06)
 - 29/14 • Tableaux indiquant l'heure locale

G09C APPAREILS À CHIFFRER OU À DÉCHIFFRER POUR LA CRYPTOGRAPHIE OU D'AUTRES FINS IMPLIQUANT LA NÉCESSITÉ DU SECRET (communications secrètes H04K; dispositions pour la transmission d'information numérique secrète H04L 9/00)

- 1/00 Appareils ou méthodes au moyen desquels une suite donnée de signes, p.ex. un texte intelligible, est transformée en une suite de signes inintelligibles en transposant les signes ou groupes de signes ou en les remplaçant par d'autres suivant un système préétabli** (machines à écrire cryptographiques G09C 3/00)
 - 1/02 • en utilisant un code de chiffrement en forme de tableau
 - 1/04 • avec supports ou indicateurs de signes déplacés l'un par rapport à l'autre en des positions déterminées par un code à permutation ou une clé, permettant d'indiquer de façon appropriée le texte chiffré ou en clair correspondant
 - 1/06 • où les éléments correspondants aux signes composant le texte en clair sont en liaison fonctionnelle avec les éléments correspondants aux signes composant le texte chiffré, les liaisons étant, pendant le fonctionnement des appareils, permutées automatiquement et en permanence par un organe de codage ou une clé
 - 1/08 • • les liaisons étant mécaniques
 - 1/10 • • les liaisons étant électriques
 - 1/12 • • • munies de disques de permutation porteurs de contacts

- 1/14 • • comportant des organes de codage amovibles ou interchangeables, p.ex. des bandes primaires, des cartes perforées

- 3/00 Machines à écrire pour le chiffrement ou le déchiffrement des textes cryptographiques** (marquage des supports d'enregistrement G06K)
 - 3/02 • avec des touches ou claviers auxiliaires agissant sur les touches ou claviers principaux
 - 3/04 • où les liaisons entre les touches et les tiges portant les caractères sont permutées automatiquement et en permanence pendant le fonctionnement, par un organe de codage ou une clé
 - 3/06 • • les liaisons étant mécaniques
 - 3/08 • • les liaisons étant électriques
 - 3/10 • • comportant des organes de codage amovibles ou interchangeables, p.ex. des bandes primaires, des cartes perforées

- 5/00 Appareils ou méthodes de chiffrement ou de déchiffrement non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe, p.ex. comportant la dissimulation ou la déformation de données graphiques telles que dessins, messages écrits ou imprimés**

G09D INDICATEURS HORAIRES OU DE TARIFS POUR CHEMINS DE FER OU AUTRES; CALENDRIERS PERPÉTUELS (blocs calendriers B42D 5/04; entraînés par un mouvement d'horlogerie G04B; comportant des moyens de calcul G06C)

- 1/00 Indicateurs d'horaires ou de tarifs pour chemin de fer ou autres moyens de transport; Aides d'indication ou de lecture pour ceux-ci** (comportant essentiellement des cartes ou des diagrammes de trajets G09B; tracés d'itinéraires de chemins de fer G09B; dispositifs d'affichage, p.ex. tableaux indicateurs de chemins de fer, G09F)
 - 3/00 **Calendriers perpétuels**
 - 3/02 • avec organes interchangeables portant les signes
 - 3/04 • dans lesquels les organes portant les signes sont montés de façon mobile dans le calendrier
 - 3/06 • • avec des organes tournants
 - 3/08 • • • en forme de disque
 - 3/10 • • avec des organes sous forme d'une bande
 - 3/12 • fonctionnant électriquement

G09F PRÉSENTATION; PUBLICITÉ; ENSEIGNES; ÉTIQUETTES OU PLAQUES D'IDENTIFICATION; SCEAUX (meubles d'exposition A47F; dessins ou images caractérisés par des effets de lumière particuliers inhabituels, p.ex. changeants, B44F 1/00; disposition des panneaux de signalisation routière E01F 9/00; éclairage en général F21; dispositifs ou systèmes pour la commande des rayons lumineux G02F 1/00; dispositifs de signalisation optique G08B 5/00; systèmes de commande du trafic G08G; dispositions ou circuits pour la commande de l'affichage utilisant des moyens statiques pour présenter une information variable G09G; dispositifs d'affichage statique réalisés par l'association constructive indissociable de plusieurs sources de lumière H01J, H01K, H01L, H05B 33/12)

Note(s)

- Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
 - "enseigne" désigne une marque ou un indice servant à identifier quelque chose, l'information présentée étant invariable, même si elle est clignotante; à titre d'exemple il en est ainsi des panneaux publicitaires ou des dispositifs de sécurité lumineux ou réfléchissant la lumière.
- Il est important de tenir compte des notes qui suivent le titre de la classe B81 et de la sous-classe B81B concernant les "dispositifs à microstructure" et les "systèmes à microstructure".

Schéma général

INFORMATION ET PUBLICITÉ

Présentation d'échantillons.....5/00

A information fixe:

pancartes; étiquettes ou fiches; enseignes, plaques, caractères.....1/00, 3/00, 7/00

A information variable:

par combinaison d'éléments; par mouvement d'une information complète.....9/00, 11/00

Enseignes lumineuses, publicité lumineuse.....13/00

Supports utilisés pour l'affichage et la publicité: panneaux; bannières; articles spécifiques; autres.....15/00, 17/00, 23/00, 19/00

PROCÉDÉS PUBLICITAIRES

Mobiles; audibles; audiovisuels; autres.....21/00, 25/00, 27/00, 19/00

1/00	Pancartes en carton ou similaires faites d'un matériau pliable ou souple	3/16	• • par des pinces
1/02	• Pancartes simples essentiellement plates	3/18	• • Armatures, cadres ou entourages pour étiquettes
1/04	• Pancartes pliées	3/20	• • • pour des étiquettes réglables, mobiles ou interchangeables
1/06	• • pouvant être dépliées dans les trois dimensions (G09F 1/08 a priorité)	5/00	Moyens pour présenter des échantillons
1/08	• imitant totalement ou partiellement la forme d'un objet, p.ex. de l'article auquel la publicité s'applique	5/02	• Coffres portatifs pour échantillons
1/10	• Supports pour pancartes ou porte-pancartes	5/04	• Cartes d'échantillons; Collections d'échantillons (emballages comprenant des articles fixés à des cartes, des feuilles ou des toiles d'où on peut les détacher B65D 73/00)
1/12	• • Cadres à cet usage		
1/14	• • en forme de pieds		
3/00	Étiquettes, fiches ou moyens analogues d'identification ou d'indication (médaillies ou insignes A44C 3/00; fabrication des étiquettes B31D 1/02; feuillets temporairement attachés ensemble B42F; étiquetage B65C; marques d'identification fixées ou associées à un objet à détecter afin de permettre la détection de l'objet G01V 15/00; étiquettes portées par les supports d'enregistrement G11B 23/38); Sceaux; Timbres-poste ou timbres analogues	7/00	Enseignes, plaques portant un nom ou un nombre, lettres, chiffres ou signes (plaques minéralogiques des véhicules B60R 13/10); Panneaux ou tableaux (pancartes G09F 1/00; dispositifs d'affichage d'information variable G09F 9/00, G09F 11/00; enseignes lumineuses G09F 13/00; tableaux pour avis ou affiches G09F 15/00)
3/02	• Formes ou structures (produits stratifiés B32B)	7/02	• Enseignes, plaques, panneaux ou tableaux utilisant des éléments facilement détachables portant ou formant des symboles
3/03	• • de sceaux de sécurité	7/04	• • les éléments étant fixés ou susceptibles d'être fixés par des moyens magnétiques
3/04	• attachés ou fixés par le matériau de l'étiquette elle-même, p.ex. par thermo-adhérence (par une couche adhésive rapportée G09F 3/10)	7/06	• • les éléments étant fixés ou susceptibles d'être fixés au moyen de chevilles et de trous
3/06	• • par une action de serrage (par des pinces indépendantes G09F 3/16)	7/08	• • les éléments étant fixés ou susceptibles d'être fixés au moyen de rainures, de rails ou de fentes
3/08	• Fixage ou fixation par des moyens n'entrant pas dans la composition du matériau de l'étiquette elle-même	7/10	• • • et montés de façon à pouvoir glisser
3/10	• • par une couche adhésive	7/12	• • les éléments étant fixés ou susceptibles d'être fixés par auto-adhérence, humidification, succion, action d'un adhésif à séchage lent, ou tout autre moyen similaire
3/12	• • par des épingles, des agrafes, ou des moyens analogues		
3/14	• • par des ficelles, des courroies, des chaînes ou des fils de métal	7/14	• • Caractéristiques structurelles des éléments portant ou formant les symboles

G09F

- 7/16 • Lettres, nombres ou autres symboles, adaptés pour être fixés en permanence à un support
- 7/18 • Moyens pour fixer des enseignes, des plaques, des panneaux ou des tableaux à une structure de support
- 7/20 • • avec montage réglable
- 7/22 • • avec montage permettant la rotation ou le balancement, p.ex. pour des panneaux faits pour être animés d'un mouvement de rotation par le vent

- 9/00 Dispositifs d'affichage d'information variable, dans lesquels l'information est formée sur un support, par sélection ou combinaison d'éléments individuels**
(dans lesquels l'information variable est fixée d'une manière permanente sur un support mobile G09F 11/00; guides de lumière G02B 6/00; abaques G06C 1/00; règles à calcul G06G 1/00)
- 9/30 • dans lesquels le ou les caractères désirés sont formés par une combinaison d'éléments individuels (panneaux comprenant plusieurs électrodes dans une même cellule commandant la lumière provenant d'une source de lumière indépendante, p.ex. cellule électro-optique ou magnéto-optique, G02F 1/00)
- 9/302 • • caractérisés par la forme ou la disposition géométrique des éléments individuels [7]
- 9/305 • • les éléments individuels étant des extrémités de fibres optiques (G09F 9/302 a priorité) [7]
- 9/307 • • les éléments individuels étant des filaments incandescents (G09F 9/302 a priorité; panneaux à incandescence comprenant plusieurs corps à incandescence chauffés séparément, en soi H01K 9/00) [3, 7]
- 9/313 • • à décharge dans un gaz (G09F 9/302 a priorité; panneaux à décharge comprenant plusieurs intervalles de décharge, en soi H01J 17/49) [3, 7]
- 9/33 • • à semi-conducteurs, p.ex. à diodes (G09F 9/302 a priorité; circuits intégrés à semi-conducteurs comprenant des composants spécialement adaptés pour l'émission de lumière, en soi H01L 27/15) [3, 7]
- 9/35 • • à cristaux liquides (G09F 9/302 a priorité; substances formant des cristaux liquides C09K 19/00) [3, 7]
- 9/37 • • à éléments mobiles (G09F 9/302 a priorité) [3, 7]
- 9/40 • dans lesquels le caractère désiré est sélectionné parmi plusieurs caractères disposés les uns à coté des autres, p.ex. sur une plaque support commune
- 9/46 • dans lesquels le caractère désiré est sélectionné parmi plusieurs caractères disposés les uns derrière les autres

- 11/00 Dispositifs d'affichage d'information variable, dans lesquels l'information complète est fixée d'une manière permanente sur un support mobile qui l'amène en position de présentation** (utilisant des moyens statiques pour présenter une information variable G09F 9/00; vitrines ou meubles d'exposition avec des agencements pour agiter ou déplacer les produits de façon continue ou par intermittence A47F 3/08)
- 11/02 • les éléments de présentation étant fixés à des organes animés d'un mouvement de rotation, p.ex. tambours, axes
- 11/04 • • les éléments étant fixés à des disques animés d'un mouvement de rotation
- 11/06 • • les éléments étant des plaques ou des cartes rigides (sur des disques animés d'un mouvement de rotation G09F 11/04)
- 11/08 • • les éléments étant des feuilles souples (sur des disques animés d'un mouvement de rotation G09F 11/04)
- 11/10 • • Commandes électriques pour ces appareils
- 11/12 • les éléments de présentation étant portés par des courroies ou des chaînes sans fin, ou par des supports analogues
- 11/14 • • les éléments ayant la forme de volets, de tableaux, de cartes ou d'autres formes similaires rigides
- 11/15 • • les éléments étant des feuilles souples
- 11/16 • • Commandes électriques pour ces appareils
- 11/18 • les éléments de présentation étant portés par des courroies, des chaînes ou des supports analogues autres que ceux sans fin
- 11/20 • • les éléments ayant la forme de volets, de tableaux, de cartes, ou d'autres formes similaires
- 11/21 • • les éléments étant des feuilles souples
- 11/22 • • Commandes électriques pour ces appareils
- 11/23 • les éléments de publicité ou de présentation faisant partie d'organes tournants, p.ex. sous forme de perforations, d'impressions ou de transparents sur un tambour ou un disque
- 11/235 • • Leur commande électrique
- 11/24 • les éléments de publicité ou de présentation faisant partie d'une bande mobile, p.ex. sous forme de perforations, d'impressions ou de transparents
- 11/26 • • la bande étant sans fin
- 11/28 • • • Leur commande électrique
- 11/29 • • la bande n'étant pas sans fin
- 11/295 • • • Leur commande électrique
- 11/30 • les éléments de présentation étant amenés un par un en position de présentation à partir d'un emplacement où ils sont stockés
- 11/32 • • les moyens de mise en place comprenant des courroies ou des chaînes, p.ex. des courroies ou des chaînes sans fin
- 11/34 • • les moyens de mise en place comprenant des électro-aimants

- 13/00 Enseignes lumineuses; Publicité lumineuse**
(G09F 9/00, G09F 11/00 ont priorité; commande de l'affichage en général utilisant des moyens statiques pour présenter une information variable G09G)
- 13/02 • Enseignes, tableaux ou panneaux éclairés par des sources de lumière artificielles placées en face de l'illustration
- 13/04 • Enseignes, tableaux ou panneaux éclairés de derrière l'illustration
- 13/06 • • utilisant des symboles ou silhouettes découpés distincts, p.ex. enseignes perforées
- 13/08 • • utilisant à la fois des couches de produits translucides et non translucides (éclairage par l'arrière de panneaux d'affichage à cristaux liquides G02F 1/13357)
- 13/10 • • • utilisant des transparents
- 13/12 • • utilisant un miroir transparent ou une autre surface réfléchissante, transparente à la lumière émise, dans lesquels un signe, un symbole, une image ou une autre information ne sont visibles que lorsqu'ils sont éclairés
- 13/14 • • Agencements des réflecteurs dans ces enseignes
- 13/16 • Enseignes formées d'éléments ou de surfaces réfléchissantes, ou en comportant, p.ex. enseignes d'avertissement ayant une forme triangulaire ou de forme géométrique autre
- 13/18 • Enseignes éclairées par la tranche

- 13/20 • avec des surfaces ou des pièces lumineuses (substances lumineuses C09K 11/00; sources d'éclairage utilisant la luminescence F21K 2/00)
- 13/22 • • électroluminescentes (sources de lumière électroluminescentes en soi H05B 33/00)
- 13/24 • utilisant des tubes ou objets similaires remplis de liquide, p.ex. de liquide formant des bulles
- 13/26 • Enseignes formées par des tubes à décharge électrique (par allumage sélectif G09F 9/00)
- 13/28 • Enseignes formées par des lampes à filament (par allumage sélectif G09F 9/00)
- 13/30 • avec des sources d'éclairage mobiles, p.ex. des tubes lumineux animés d'un mouvement de rotation
- 13/32 • avec une pièce ou des pièces optiques mobiles, p.ex. miroirs
- 13/34 • avec des sources lumineuses conjuguées avec des organes mobiles, p.ex. avec des obturateurs pour masquer ou démasquer la source lumineuse (appareils dans lesquels l'élément de publicité ou de présentation se déplace de façon continue ou par intermittences G09F 11/00)
- 13/36 • • conjuguées avec des moyens pour la masquer animés d'un mouvement de rotation
- 13/42 • avec des sources lumineuses actionnées par rayonnement invisible (tubes à rayons cathodiques pour la présentation d'images ou de dessins H01J 31/10; lampes à écrans luminescents excités par des rayons cathodiques H01J 63/06)
- 13/44 • avec la lumière du gaz comme source lumineuse
- 13/46 • Publicité par feux d'artifice
- 15/00 Tableaux, panneaux, colonnes ou structures analogues pour des avis, des placards, des affiches ou des moyens d'information similaires**
- 15/02 • Placards, affiches ou moyens d'information analogues pour ceux-ci
- 17/00 Drapeaux; Bannières; Moyens de mise en place pour ceux-ci** (dispositifs spécialement adaptés ou montés pour stocker, dérouler de façon répétée et stocker à nouveau des longueurs de matériau B65H 75/34)
- 19/00 Moyens de publicité ou de présentation non prévus ailleurs**
- 19/02 • comportant des organes de présentation mobiles
- 19/04 • • fonctionnant par l'ouverture ou la fermeture de portes, p.ex. porte de magasin
- 19/06 • • Dispositifs scripteurs
- 19/08 • • Poupées, figures ou autres représentations de formes vivantes avec des pièces mobiles (ayant le caractère de jouets A63H)
- 19/10 • • Dispositifs expliquant l'action d'un article auquel la publicité s'applique
- 19/12 • utilisant des effets optiques particuliers (dessins ou images caractérisés par des effets lumineux spéciaux B44F 1/00, p.ex. images changeantes B44F 1/10)
- 19/14 • • présentant des signes différents selon le point d'où un observateur les regarde
- 19/16 • • comportant l'utilisation de miroirs
- 19/18 • • comportant l'utilisation de moyens de projection optique, p.ex. projection d'images sur les nuages (appareils de projection en soi G03B)
- 19/20 • • avec des effets de mélange des couleurs
- 19/22 • Moyens de publicité ou de présentation sur des routes, des murs ou des surfaces similaires, p.ex. éclairés (enseignes lumineuses en général G09F 13/00)
- 21/00 Publicité visuelle mobile**
- 21/02 • le porteur étant un être humain ou un animal
- 21/04 • par des véhicules terrestres
- 21/06 • par des avions, des aéronefs, des ballons ou des cerfs-volants
- 21/08 • • la réclame étant placée sur l'engin volant
- 21/10 • • • et éclairée
- 21/12 • • la réclame étant remorquée par l'engin volant (cerfs-volants en soi B64C 31/06)
- 21/14 • • • et éclairée
- 21/16 • • Ecriture dans le ciel (adaptation des avions pour écrire dans le ciel B64D 1/20)
- 21/18 • par des navires ou d'autres moyens de navigation
- 21/20 • • éclairés
- 21/22 • Distributeurs pour tracts ou réclames publicitaires analogues lancés de véhicules (d'avions B64D 1/00)
- 23/00 Publicité sur ou dans des articles spécifiques, p.ex. cendriers, boîtes aux lettres** (sur ou dans des véhicules G09F 21/00; récipients, éléments de conditionnement, ou conditionnements avec des moyens accessoires ou des aménagements pour présenter des articles B65D)
- 23/02 • la réclame étant présentée par le fonctionnement de l'article
- 23/04 • • et éclairée
- 23/06 • la réclame étant combinée avec des articles pour restaurants, boutiques ou bureaux (sur des articles en papier G09F 23/10)
- 23/08 • • avec des garnitures de bureau
- 23/10 • sur des articles en papier, p.ex. sur des brochures, des journaux
- 23/12 • • sur du papier hygiénique
- 23/14 • sur des jouets, des puzzles ou des objets analogues
- 23/16 • sur des montres, p.ex. commandée par le mécanisme de la montre
- 25/00 Publicité sonore** (enregistrement ou reproduction du son en général G11B; systèmes d'information collective ["Public address"] H04R 27/00)
- 27/00 Publicité ou présentation à la fois visuelle et sonore, p.ex. pour information collective**

G09G DISPOSITIONS OU CIRCUITS POUR LA COMMANDE DE L’AFFICHAGE UTILISANT DES MOYENS STATIQUES POUR PRÉSENTER UNE INFORMATION VARIABLE (éclairage en général F21; dispositions pour la présentation de variables électriques ou de formes d'onde G01R 13/00; dispositifs ou systèmes pour la commande des rayons lumineux G02F 1/00; indication du temps par des moyens optiques G04B 19/00, G04C 17/00, G04G 9/00; dispositifs de transfert des données entre les organes périphériques d'un ordinateur et le ordinateur lui-même G06F 3/00; dispositifs de signalisation optique G08B 5/00; systèmes de commande du trafic G08G; présentation, publicité, enseignes G09F, p.ex. dispositifs d'affichage statique réalisés par l'association dissociable de plusieurs sources individuelles ou de plusieurs cellules individuelles commandant la lumière G09F 9/00; dispositifs d'affichage statique réalisés par l'association constructive indissociable de plusieurs sources de lumière H01J, H01K, H01L, H05B 33/12; circuits de compteurs d'impulsions pour indiquer le résultat H03K 21/18; codage, décodage ou conversion de code, en général H03M; reproduction d'images ou de dessins utilisant des signaux électriques représentant une partie de l'image ou du dessin et obtenus par balayage de l'original H04N) [3, 4, 5]

Note(s)

1. La présente sous-classe couvre les consoles d'affichage, c. à d. les dispositifs ou circuits pour traiter des signaux de commande dans le but de l'affichage, p.ex. pour l'appel, la réception, la mise en mémoire, la régénération, le codage, le décodage, l'adressage des signaux de commande.
2. La présente sous-classe ne couvre pas les détails de réalisation des dispositifs d'affichage, tels que panneaux ou tubes en soi, ou assemblage de sources de lumière individuelles, qui sont couverts par les sous-classes appropriées, p.ex. H01J, H01K, H01L, G02F, G09F, H05B.
3. Contrairement à la sous-classe H04N dans laquelle sont classés les dispositifs de visualisation capables de représenter l'échelle continue des valeurs de brillance, la présente sous-classe est limitée à des dispositifs n'utilisant qu'un nombre discret de valeurs de brillance, p.ex. état visible/état invisible.
4. L'effet visuel provient, soit de la luminescence d'un écran frappé par un faisceau d'électrons, soit directement de sources de lumière commandées, soit de la projection de lumière, à partir de sources commandées, sur des caractères ou symboles ou éléments de caractères ou symboles dessinés sur un support, soit encore de la commande électrique, magnétique ou acoustique des paramètres de rayons lumineux provenant d'une source indépendante.

1/00	Dispositions ou circuits de commande présentant un intérêt uniquement pour l'affichage utilisant des tubes à rayons cathodiques (oscilloscopes à rayons cathodiques G01R 13/20; télévision H04N) [3]	1/24	• utilisant des tubes avec sélection de plusieurs éléments individuels formant en combinaison un caractère [3]
1/02	• Circuits de mémorisation (G09G 1/06-G09G 1/28 ont priorité) [3]	1/26	• utilisant des tubes à mémoire [3]
1/04	• Circuits de déflexion [3]	1/28	• utilisant des tubes à couleurs [3]
1/06	• utilisant des tubes à faisceau concentré unique (G09G 1/26, G09G 1/28 ont priorité) [3]	3/00	Dispositions ou circuits de commande présentant un intérêt uniquement pour l'affichage utilisant des moyens de visualisation autres que les tubes à rayons cathodiques (systèmes de balayage optique en général G02B 26/10) [3]
1/07	• avec un balayage à trame et un affichage calligraphique combinés [5]	3/02	• par traçage ou balayage d'un faisceau lumineux sur un écran [3]
1/08	• le faisceau traçant directement le caractère, l'information à visualiser commandant la déflexion du faisceau en fonction du temps, selon deux coordonnées spatiales, p.ex. selon un système de coordonnées cartésiennes [3]	3/04	• pour la présentation d'un seul caractère, soit en sélectionnant un seul caractère parmi plusieurs, soit en composant le caractère par combinaison d'éléments individuels, p.ex. de segments élémentaires [3]
1/10	• les signaux de déflexion étant élaborés par des moyens essentiellement numériques, p.ex. incrémentaux [3]	3/06	• en utilisant des sources de lumière commandées [3]
1/12	• les signaux de déflexion étant élaborés par des moyens essentiellement analogiques [3]	3/08	• en utilisant des filaments incandescents [3]
1/14	• le faisceau traçant une trame de balayage indépendante de l'information à visualiser, cette dernière déterminant les parties de trame devant être rendues respectivement visibles et invisibles [3]	3/10	• en utilisant des tubes à gaz [3]
1/16	• à trame en coordonnées rectangulaires s'étendant sur toute la surface de l'écran, c. à d. à trame de balayage du type télévision [3]	3/12	• en utilisant des éléments électroluminescents (en utilisant des tubes cathodiques à écran luminescent G09G 1/00) [3]
1/18	• à mini-trame de balayage locale, couvrant l'étendue d'un seul caractère, et sautant d'une position de caractère à la suivante, p.ex. en coordonnées rectangulaires ou polaires, ou en forme d'étoile encadrée [3]	3/14	• des dispositifs à semi-conducteurs, p.ex. des dispositifs à diodes [3]
1/20	• utilisant des tubes à plusieurs faisceaux concentrés (G09G 1/26, G09G 1/28 ont priorité) [3]	3/16	• en commandant la lumière provenant d'une source indépendante [3]
1/22	• utilisant des tubes avec sélection d'un caractère complet parmi plusieurs caractères [3]	3/18	• en utilisant des cristaux liquides [3]
		3/19	• utilisant des dispositifs électrochromiques [5]
		3/20	• pour la présentation d'un ensemble de plusieurs caractères, p.ex. d'une page, en composant l'ensemble par combinaison d'éléments individuels disposés en matrice [3]
		3/22	• en utilisant des sources de lumière commandées [3]
		3/24	• en utilisant des filaments incandescents [3]

- 3/26 • • • • pour donner l'apparence de signes se déplaçant [3]
- 3/28 • • • • en utilisant des panneaux à décharge lumineuse dans un gaz, p.ex. des panneaux à plasma [3]
- 3/282 • • • • en utilisant des panneaux à courant continu (DC) [7]
- 3/285 • • • • • en utilisant l'auto-balayage [7]
- 3/288 • • • • en utilisant des panneaux à courant alternatif (AC) [7]
- 3/29 • • • • • utilisant des panneaux auto-décalables [5]
- 3/30 • • • • en utilisant des panneaux électroluminescents [3]
- 3/32 • • • • • semi-conducteurs, p.ex. diodes [3]
- 3/34 • • • en commandant la lumière provenant d'une source indépendante [3]
- 3/36 • • • • en utilisant des cristaux liquides [3]
- 3/38 • • • • utilisant des dispositifs électrochromiques [5]
- 5/00 Dispositions ou circuits de commande de l'affichage communs à l'affichage utilisant des tubes à rayons cathodiques et à l'affichage utilisant d'autres moyens de visualisation** (traitement ou génération de données d'image, en général G06T) [5]
- 5/02 • caractérisés par la manière dont la couleur est visualisée [5]
- 5/04 • • utilisant des circuits comme interface avec l'affichage en couleurs [5]
- 5/06 • • utilisant des palettes de couleurs, p.ex. des tables de consultation [5]
- 5/08 • Circuits de curseurs [5]
- 5/10 • Circuits d'intensité [5]
- 5/12 • Synchronisation entre l'unité d'affichage et d'autres unités, p.ex. d'autres unités d'affichage, des lecteurs de disques vidéo [5]
- 5/14 • Affichage de fenêtres multiples [5]
- 5/16 • Affichage de langues écrites de droite à gauche [5]
- 5/18 • Circuits de synchronisation pour l'affichage à balayage par trame (spécialement adaptés à la télévision H04N) [5]
- 5/20 • Circuits générateurs de fonctions, p.ex. générateurs de cercles [5]
- 5/22 • caractérisés par l'affichage de caractères ou de signes individuels en utilisant des signaux de commande d'affichage dérivés de signaux codés représentant les caractères ou les signes avec une mémoire de codes de caractères (G09G 5/42 a priorité) [5, 7]
- 5/24 • • Génération du tracé de caractères individuels [5]
- 5/26 • • • • pour modifier la dimension du caractère, p.ex. largeur double, hauteur double [5]
- 5/28 • • • • pour améliorer la forme du caractère, p.ex. lissage [5]
- 5/30 • • • Commande d'attribut de l'affichage [5]
- 5/32 • • • avec des moyens pour commander la position de l'affichage [5]
- 5/34 • • • pour le mouvement ou pour le défilement [5]
- 5/36 • • • caractérisés par l'affichage de dessins graphiques individuels en utilisant une mémoire à mappage binaire (G09G 5/42 a priorité) [5, 7]
- 5/37 • • • Détails concernant le traitement de dessins graphiques (G09G 5/38 a priorité) [7]
- 5/373 • • • • pour modifier la taille du dessin graphique [7]
- 5/377 • • • • pour mélanger ou superposer plusieurs dessins graphiques (G09G 5/02, G09G 5/397 ont priorité) [7]
- 5/38 • • • avec des moyens pour commander la position de l'affichage [5]
- 5/39 • • • Commande de la mémoire à mappage binaire [7]
- 5/391 • • • • Circuits pour modifier la résolution, p.ex. des formats variables de l'écran [7]
- 5/393 • • • • Dispositions pour la mise à jour du contenu de la mémoire à mappage binaire [7]
- 5/395 • • • • Dispositions spécialement adaptées pour le transfert du contenu de la mémoire à mappage binaire vers l'écran (G09G 5/399 a priorité) [7]
- 5/397 • • • • • Dispositions spécialement adaptées pour le transfert simultané du contenu de plusieurs mémoires à mappage binaire vers l'écran, p.ex. pour le mélange ou la superposition (G09G 5/02 a priorité) [7]
- 5/399 • • • • en utilisant plusieurs mémoires à mappage binaire fonctionnant en alternance, p.ex. des tampons ping-pong [7]
- 5/40 • • • caractérisés par la manière dont à la fois les dessins déterminés par un code de caractères et d'autres dessins sont affichés simultanément, ou dont chaque dessin est affiché de façon sélective, p.ex. avec une mémoire de code de caractères et une mémoire à mappage binaire, c. à d. une mémoire adressable en tous points [5]
- 5/42 • • • caractérisés par l'affichage de dessins en utilisant une mémoire d'affichage sans correspondance fixe de position entre le contenu de la mémoire d'affichage et la position d'affichage sur l'écran [7]